



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 19 février 2018, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Monsieur Laurent Langlois, conseiller
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 10 personnes.

1. **OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 janvier 2018
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / janvier 2018
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – février 2018 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 31 janvier 2018
 - 7.2 Dépôt de la section 2 des formulaires DGE-1038 des candidats à l'élection générale du 5 novembre 2017
 - 7.3 Comité de la Chapelle – compte rendu de la réunion du 13 décembre 2017
8. **Avis de motion et présentation de projet**
 - 8.1 Projet de Règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14
9. **Règlements**
 - 9.1 Adoption finale du Règlement no 353-18 visant les systèmes de traitement des eaux usées non liés par contrat d'entretien
 - 9.2 Premier projet de Règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14
10. **Résolutions**
 - 10.1 Nomination d'un représentant du Conseil de la Ville de Lac-Sergent au conseil des maires de la MRC de Portneuf
 - 10.2 Augmentation du traitement salarial de l'inspecteur municipal au 1^{er} janvier 2018 (coût de la vie)
 - 10.3 Modification au contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale
 - 10.4 COMBEQ / adhésion annuelle
 - 10.5 Participation au congrès annuel des directeurs généraux de l'ADMQ
 - 10.6 Réseau environnement – salon des technologies
 - 10.7 Reconduction de la politique familiale et remboursement des activités pour l'année 2018 pour les résidents permanents
 - 10.8 Versement de la subvention 2018 au Club Motoneiges de Saint-Raymond

REPORTÉ

- 10.9 Projet de rénovation et d'amélioration du club nautique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV
- 10.10 Octroi de contrat **TDJ-2018-001** / Expertise des coûts concernant le projet de rénovation et d'amélioration du club nautique
- 10.11 Rejet des soumissions – appel d'offres HM-2018-002
- 10.12 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) / No de dossier : 2017-06-20-11
- 10.13 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) / No de dossier : 2017-06-19-3
- 10.14 Résolution d'appui à l'Association Nautique du lac Sergent pour la présentation du projet « Bonification des équipements nautiques du club de canoë-kayak »
- 10.15 Liste d'accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11.1 Envoi des comptes de taxes 2018 et échéance des versements
- 11.2 Suivi de la rencontre d'information du 17 février 2018
- 11.3 Consultation publique sur les projets de Règlements / 12 mars 2018
- 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 13. Deuxième période de questions**
- 14. Clôture de la séance**
- 15. Levée de l'assemblée**

18-02-024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec le report du point 9.1 / Adoption finale du Règlement no 353-18 visant les systèmes de traitement des eaux usées non liés par contrat d'entretien.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

(Q). Mme Hélène D. Michaud demande des précisions concernant les points suivants :

Adoption finale du Règlement no 353-18 visant les systèmes de traitement des eaux usées non liés par contrat d'entretien

Projet de rénovation et d'amélioration du club nautique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

Liste d'accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques

(Q). M. Jocelyn Veilleux demande des précisions le projet de règlement reporté portant le no 353-18.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 15 JANVIER 2018

Séance ordinaire du 15 janvier 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-02-025

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

5. CORRESPONDANCE

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 16 février 2018 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 JANVIER 2018

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 janvier 2018.

18-02-026

II EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 janvier 2018 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2018

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de janvier 2018, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de janvier 2018 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **108 785.76\$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2018		
	DÉPENSES	98 819.33 \$
	SALAIRES	9 966.43 \$
	TOTAL	108 785.76\$

18-02-027

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de JANVIER 2018 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / FÉVRIER 2018

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de février 2018.

18-02-028

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de février 2018 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 42 956.15 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 42 956.15 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 31 janvier 2018

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 janvier 2018.

7.2 Dépôt de la section 2 des formulaires DGE-1038 des candidats à l'élection générale du 5 novembre 2017

Telles que l'exige la Loi sur les élections et les référendums, les sections 2 du formulaire DGE-1038 doivent être déposées en séance du conseil;

La secrétaire-trésorière a reçu copie des sections 2 du formulaire DGE-138 des candidats à l'élection générale :

- M. François Garon
- M. Daniel Arteau

ET qu'elles soient annexées au présent procès-verbal et transmises au Directeur général des Élections du Québec dans les délais prescrits.

7.3 Comité de la Chapelle – compte rendu de la réunion du 13 décembre 2017

M. Jean Leclerc, conseiller dépose au Conseil le compte-rendu de la rencontre du 13 décembre 2017 du Comité de la Chapelle.

8. **AVIS DE MOTION**

8.1 Projet de Règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Laurent Langlois, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement concernant les normes des bâtiments secondaires.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'une présentation sommaire par M. Laurent Langlois, conseiller, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les citées et villes.

Fait à Lac-Sergent, ce 19^e jour de février 2018

18-02-029

Adopté à l'unanimité

9. **RÈGLEMENTS**

REPORTÉ

9.1 Adoption finale du Règlement no 353-18 visant les systèmes de traitement des eaux usées non liés par contrat d'entretien

9.2 Premier projet de Règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la municipalité de déterminer les usages permis dans certaines zones ;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu d'amender en conséquence le Règlement de zonage numéro 314-14;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du projet du présent règlement ont été préalablement donnés lors de la séance ordinaire du 19 février 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique aura lieu le 12 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-02-030

QUE ce conseil adopte le premier projet de Règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14 comme s'il était tout au long reproduit.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Nomination d'un représentant du Conseil de la Ville de Lac-Sergent au conseil des maires de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Yves Bédard, est nommé d'office au conseil des maires de la *MRC de Portneuf*, conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité, conformément à l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale*;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laurent Langlois a été élu conseiller municipal du district no 3 lors des élections municipales 2017;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-02-031

QUE ce conseil nomme monsieur Laurent Langlois, conseiller, pour remplacer le maire, monsieur Yves Bédard, à titre de représentant de la Ville de Lac-Sergent au conseil des maires de la MRC de Portneuf.

QUE la présente résolution soit transmise à madame Josée Frenette, directrice générale de la MRC de Portneuf.

10.2 Augmentation du traitement salarial de l'inspecteur municipal au 1^{er} janvier 2018 (coût de la vie)

ATTENDU QUE le contrat de l'inspecteur municipal prévoit que l'indexation des salaires peut être établie par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-02-032

QUE l'augmentation de taux de 1.8 %, tel que déposé par Statistique Canada selon l'indice des prix à la consommation pour les provinces soit appliquée rétroactivement à la rémunération de l'inspecteur municipal de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2018.

10.3 Modification au contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent reconnaît la nécessité d'établir une politique de rémunération juste et équitable pour ses employés-cadres;

ATTENDU QU'aucune rémunération en temps supplémentaires n'est versée aux employés-cadres;

ATTENDU QUE le Conseil désire favoriser la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière, Mme Josée Brouillette occupe également la fonction de directrice générale de la municipalité;

ATTENDU QU'à ce titre, la Ville versera à la secrétaire-trésorière, une prime calculée sur le traitement salarial hebdomadaire de 5% pour compenser les tâches effectuées à titre de directrice générale;

ATTENDU QUE cette prime hebdomadaire ne porte que sur le salaire versé et ne peut en être dissociée;

18-02-033

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QU'UNE prime salariale de 5% soit ajoutée au salaire versé hebdomadaire à la secrétaire-trésorière, Mme Josée Brouillette en compensation des tâches effectuées à titre de directrice générale.

QUE cette modification soit apportée à son contrat de travail à l'article 4.1.

10.4 COMBEQ / adhésion annuelle

18-02-034

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité renouvelle l'inscription de l'inspecteur municipal comme membre actif de la COMBEQ pour l'année 2018.

QUE les coûts d'adhésion de 375.00\$ plus taxes soient chargés au poste budgétaire Cotisations/abonnements / 02 13000 494.

10.5 Participation au congrès annuel des directeurs généraux de l'ADMQ

18-02-035

IL EST PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Lac-Sergent inscrive Madame Josée Brouillette au congrès annuel des directeurs généraux qui se déroulera du 13 au 15 juin 2018 au Centre des Congrès de Québec;

QUE les coûts d'inscription de 524 dollars plus taxes soient chargés au poste budgétaire Formation / code 02 130000 454.

QUE les frais encourus soient remboursés sur présentation de factures jusqu'à concurrence de 500 dollars.

10.6 Réseau environnement – salon des technologies

18-02-036

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Lac-Sergent inscrive Monsieur Laurent Langlois, conseiller au Salon des technologies environnementales du Québec qui se déroulera les 13 et 14 mars prochain au Centre des Congrès de Québec;

QUE les coûts d'inscription de 195 dollars plus taxes (valide pour une journée complète) soient chargés au poste budgétaire Législation (élu) Formation / code 02 11000 493.

10.7 Reconduction de la politique familiale et remboursement des activités pour l'année 2018 pour les résidents permanents

18-02-037

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents

QUE la politique familiale concernant le remboursement des activités soit reconduite pour l'année 2018 selon les maximums autorisés de réclamation par famille;

1 ou 2 adultes sans enfant	Maximum autorisé : 125\$
1 ou 2 adultes avec 1 enfant	Maximum autorisé : 150\$
1 ou 2 adultes avec 2 enfants	Maximum autorisé : 250\$
1 ou 2 adultes avec 3 enfants et plus	Maximum autorisé : 300\$

QU'un montant de quatre mille cinq cents (4 500) dollars soit réservé pour aider les résidents permanents à défrayer les inscriptions aux sports intermunicipaux pour les activités suivies de janvier à décembre 2018;

QUE le montant de 4 500 \$ soit réparti au prorata du montant éligible des demandes de remboursements reçues au 31 décembre 2018.

10.8 Versement de la subvention 2018 au Club Motoneiges de Saint-Raymond

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent, depuis la fermeture du tronçon de la piste de motoneige sur son territoire, désire aider le Club de Motoneige de St-Raymond afin d'entretenir la piste de contournement du lac Sergent;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a signé avec le Club de Motoneige de Saint-Raymond une entente à cet effet;

ATTENDU QUE des sommes ont été réservées au budget 2018 pour l'entretien et la réfection de la piste de contournement;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-02-038

QUE la Ville de Lac-Sergent contribue à la réfection et l'entretien de la piste de contournement, au Club Motoneige St-Raymond inc. pour l'année 2018 tel que stipulé à l'entente; soit 1 950 (mille neuf cent cinquante) dollars;

QUE la subvention soit financée à même le budget actuel – au poste budgétaire – Loisirs et Culture – Subvention motoneige / 02 70192 951.

10.9 Projet de rénovation et d'amélioration du club nautique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-02-039

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise la présentation du projet de rénovation et d'amélioration du club nautique au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Lac-Sergent à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE le Conseil de Ville de Lac-Sergent désigne M Yves Bédard, maire, et Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Ville comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10.10 Octroi de contrat TDJ-2018-001 / Expertise des coûts concernant le projet de rénovation et d'amélioration du club nautique

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-02-040

QUE la municipalité de Lac-Sergent mandate *Les Entreprises Michel Marceau enr.* pour l'évaluation des coûts concernant le projet de rénovation et d'amélioration du club nautique pour un montant de 1 000 (mille) dollars toutes taxes incluses si applicables.

CETTE offre de service comprendra les croquis, mesures, coût de la main-d'œuvre et évaluation des quantités et matériaux;

LE devis, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire / Loisirs Club Nautique – entretien et réparation / 02 70120 522).

10.11 Rejet des soumissions – appel d’offres HM-2018-002

ATTENDU que la demande de soumissions HM-2018-002 concernant l’analyse préliminaire des scénarios potentiels concernant la mise à niveau des installations septiques;

ATTENDU que les offres reçues dépassent de beaucoup les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

18-02-041

DE rejeter l’ensemble des soumissions présentées dans le cadre de l’appel d’offres concernant l’analyse préliminaire des scénarios potentiels concernant la mise à niveau des installations septiques **HM-2018-002**.

10.12 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) / No de dossier : 2017-06-20-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

18-02-042

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

10.13 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) / No de dossier : 2017-06-19-3

IL EST PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

18-02-043

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

10.14 Résolution d’appui à l’Association Nautique du lac Sergent pour la présentation du projet « Bonification des équipements nautiques du club de canoë-kayak »

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

18-02-044

QUE la Ville de Lac-Sergent appuie l’organisme *Association Nautique du Lac-Sergent* pour la présentation du projet « Bonification des équipements nautiques du club de canoë-kayak » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf aux fins d’obtenir une contribution financière de 15 000\$.

10.15 Liste d'accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a adopté un règlement concernant l'émission des permis de construction d'installations septiques le 16 avril 2012, lequel stipule que la Ville accrédite, par résolution, les professionnels qui pourront préparer des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour certaines informations;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-02-045

QUE la liste suivante des firmes de professionnels, telle que présentée par le service d'urbanisme, soit approuvée.

- Assaini Conseil
- BPR Groupe Conseil
- INNEO Environnement
- MCI Mario Cossette inc.
- NH Consultant
- Norda Stelo
- Techni-Terra inc.
- Urba Solutions
- WSP Global

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 Envoi des comptes de taxes 2018 et échéance des versements

Monsieur le maire informe les citoyens que les comptes de taxes ont été acheminés dans les délais impartis et que le premier versement est le 28 février 2018.

11.2 Suivi de la rencontre d'information du 17 février 2018

La CAPSA a été mandatée par la Ville de Lac-Sergent pour la réalisation d'un plan directeur de l'eau. Cette première rencontre a permis d'informer la population de la démarche préconisée par les principaux intervenants du bassin versant afin d'en arriver à une vision commune et un plan d'intervention dont les actions seront mises en œuvre par tous.

Plus de 125 personnes assistaient à cette séance d'information.

M. le maire informe les citoyens présents que le vidéo de la rencontre sera disponible dans les prochains jours sur le site Internet de la Ville.

11.3 Consultation publique sur les projets de Règlements / 12 mars 2018

Une séance de consultation publique aura lieu le 12 mars prochain à compter de 19H00 à l'Hôtel de Ville concernant les projets de règlements suivants;

- Premier projet de Règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14;
- Premier projet de Règlement no 354-18 concernant le contrôle des permis de construction d'installations septiques et modifiant le règlement no 311-14 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Voici les questions posées par les citoyens :

Q. (M. Pierre Beaumont) Il s'informe à propos de l'échéance du Règlement d'emprunt concernant le remboursement des plans et devis du projet d'égout.

Q. (Mme Hélène D. Michaud) Elle demande aux membres du Conseil pourquoi la mosaïque des maires a été enlevée de la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-02-046

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H20.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière